



FICHE D'ACTION POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.



Nous vous prions de trouver ci-dessous le descriptif de l'action contribuant à une meilleure Qualité de l'Air Intérieur dans les établissements.

CONTEXTE :

Eviter certains comportements ou éviter certains phénomènes à l'intérieur d'un établissement ou à l'intérieur d'une pièce de vie accueillant des enfants est très important pour améliorer la Qualité de l'Air Intérieur pour le bien-être des enfants, des adolescents et du personnel.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Programmer les tâches émissives pendant les grandes vacances en confinant la zone de travaux,
- Privilégier des matériaux de qualité écologique et étiquetés A+ ,
- Prévoir une charte et communiquer auprès des personnels de l'établissement,
- Définir un protocole pour les petits travaux de rénovation et de peinture et sensibiliser les services techniques de l'établissement et de la collectivité territoriale,
- Inscrire des critères écologiques et Q.A.I (Qualité de l'Air Intérieur) dans les protocoles travaux.

CONSEILS

➤ Travaux extérieurs :

En cas de zones de chantier à l'extérieur du bâtiment, rester vigilant sur un transfert éventuel de leurs émanations via les ouvrants et/ou entrées d'air.

Les recommandations ci-après visent principalement les travaux relatifs aux espaces fréquentés, mais peuvent également être appliquées lors de la rénovation des locaux techniques.

PHASE DE
REALISATION PETITS
TRAVAUX (ENTRETIEN,
RENOVATION,
PEINTURE...)



UNE
DOCUMENTATION
DU CABINET
TRANSITIA

FICHE D'ACTION POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.

PHASE DE REALISATION PETITS TRAVAUX (ENTRETIEN, RENOVATION, PEINTURE...)

Avant les travaux :

- Planifier les tâches émissives pendant les périodes inoccupées de l'établissement en prévoyant un délai entre la fin des travaux et la réintégration des élèves, à minima 1 semaine (idéalement 4 semaines),
- Privilégier des matériaux de qualité écologique et étiquetés A+,
- Dans la planification du chantier, prévoir un temps d'aération suffisant et nécessaire à la fin de celui-ci,
- Sensibiliser les conducteurs de travaux de la collectivité territoriale,
- Prévoir également dans les spécifications de Q.A.I que des contrôles de conformité peuvent être opérés par les services de la ville pendant les travaux,
- Demander une intervention spéciale au prestataire de maintenance en cas de travaux dans une ou plusieurs pièces équipées de VMC.

Pendant les travaux :

- Confiner la zone de travaux (attention particulière à porter au système de ventilation),
- Augmenter les fréquences de ménage pendant la période des travaux,
- Privilégier un nettoyage humide en profondeur (murs, sols, mobiliers) des locaux avec des produits ecolabellisés,
- Prévoir d'importantes phases d'aération.

Après les travaux :

- Dépoussiérer et nettoyer les grilles et bouches de ventilation et changer les filtres,
- Privilégier un nettoyage humide en profondeur (murs, sols, mobiliers) des locaux avec des produits ecolabellisés ou naturels,
- Bien ventiler et aérer les locaux à la fin du chantier avant réintégration des occupants,
- Respecter le temps d'inoccupation des espaces rénovés.

IMPACT SANTE

La pollution de l'air intérieur est générée par des sources multiples propres au bâti, à l'environnement extérieur, aux équipements et aux comportements des occupants, mettant en évidence de nombreuses substances. Les matériaux et produits de construction sont à considérer comme des sources non négligeables d'émission de composés organiques volatils (COV) de par leur diversité et leur large utilisation.

Il y a des risques de toxicité par inhalation liés à des polluants volatils tels que le formaldéhyde, le toluène ou le styrène, soupçonnés de façon perenne d'entraîner des pathologies telles que l'asthme, les allergies ou les conjonctivites.